



Aux membres des médias

Genève, le 27 avril 2023

Communiqué de presse de la Commission des finances concernant des demandes de crédits supplémentaires

Le mercredi 26 avril, lors de sa dernière séance de la législature, la Commission des finances a examiné plusieurs demandes de crédits supplémentaires déposées respectivement par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP) et par le département de la sécurité, de la population et de la santé (ci-après DSPS).

La première demande déposée par la DIP d'un montant de 7'621'148 F est destinée à assurer les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves migrants en provenance notamment d'Ukraine.

Cette demande a été acceptée par 9 oui, 4 non et 1 abstention (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	1			2	9
non						4		4
abst							1	1
								14
	résultat :		accepté					

Le DSPS a quant à lui déposé trois demandes de crédits supplémentaires.

La première demande d'un montant de 948'788 F concernait la mise en place d'un plan d'action d'urgence proposé par l'Association Première Ligne en lien avec l'augmentation de la consommation de crack à Genève.

Cette demande a été acceptée par 10 oui et 5 non (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2			2	10
non						4	1	5
abst								0
								15
	résultat :		accepté					

La seconde demande d'un montant de 378'868 F portait sur l'évolution du rôle du service de la médecin cantonale, notamment suite à la pandémie et se traduisait par une demande de trois postes d'agents spécialisés.

Cette demande a été acceptée par 11 oui et 4 non (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2		1	2	11
non						4		4
abst								0
								15
	résultat :		accepté					

Enfin, dans la même thématique en lien avec la sortie de crise pandémique, il apparait que certaines activités d'exception liées au COVID-19 perdureront en 2023 et que celles-ci nécessiteront 23,2 postes d'auxiliaires (par exemple: gestion des flambées dans les EMS, testing, data management, vaccination)

Cette demande d'un montant de 1'941'786 Fa été acceptée par 9 oui et 6 non (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2			1	2	9
non					2	4		6
abst								0
								15
	résultat :		accepté					

Alberto Velasco
Président



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Crédit : 7 621 148 francs

Année : 2023

Objet : Crise migratoire - moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves migrants

Programme(s) :

F01	Enseignement obligatoire et orientation
F02	Enseignement secondaire II et formation continue
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Nature(s) : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : ETP 90.9

Motifs-détails : Cette demande de crédit supplémentaire d'un total de 7.6 millions regroupe les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves migrants.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Suisse et les cantons sont confrontés à une forte pression migratoire. Après une période marquée par une certaine stabilisation, le nombre d'élèves à scolariser en provenance d'Ukraine augmente à nouveau depuis quelques semaines. De plus, la migration dite "ordinaire" a atteint des proportions préoccupantes, avec la nécessité de scolariser rapidement de très nombreux élèves dans des structures adaptées.

Au 30 mars 2023, le département a recensé plus de 841 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée scolaire, dont 711 élèves de diverses nationalités (afghans, turques, etc.) et 130 élèves de nationalité ukrainienne. La majorité de ces élèves sont scolarisés en classes d'accueil, nécessitant l'ouverture d'un nombre historiquement élevé de nouvelles classes en cours d'année.

Le budget 2023 prévoit des ressources pour l'accueil des élèves de nationalité ukrainienne. En revanche, il ne prévoit pas suffisamment

de ressources pour faire face à la pression migratoire que nous connaissons actuellement.

Depuis le début de l'année scolaire, les écoles ont déjà dû ouvrir 41 classes d'accueil supplémentaires qui n'étaient pas intégrées au budget. Selon les dernières estimations, il sera nécessaire d'en ouvrir encore quelques-unes ces prochaines semaines et d'en prévoir au moins 33 supplémentaires pour assurer la rentrée 2023.

Par rapport aux ressources budgétaires actuelles, il s'agit donc de financer 74 classes d'accueil supplémentaires, ce qui représente 777 élèves supplémentaires, dont 395 élèves à l'école primaire, 184 élèves au cycle d'orientation et 198 à l'ACCESII.

Sans ce financement supplémentaire, il ne sera pas possible de maintenir à la prochaine rentrée scolaire toutes les classes d'accueil qui ont été ouvertes en cours d'année, ni d'en prévoir l'ouverture de nouvelles. Cette situation péjorerait inévitablement la situation de tous les élèves puisqu'une part importante des élèves migrants ne pourraient plus bénéficier de l'encadrement nécessaire et devraient être scolarisés dans les classes régulières.

Cette demande de crédit supplémentaire se répartit de la manière suivante :

- Programme F01 (école primaire et cycle d'orientation) : +33.7 ETP de personnel enseignant au primaire pour prévoir 39 classes d'accueil de 10 élèves en moyenne et +25.5 ETP de personnel enseignant au CO pour prévoir 17 classes d'accueil de 10 élèves en moyenne ainsi qu'un budget pour les frais de remplacements.
- Programme F02 (ACCESII) : +24.5 ETP de personnel enseignant pour prévoir 18 classes d'accueil de 11 élèves en moyenne.
- Programme F04 (service dentaire scolaire et SPMI): +2.2 ETP auxiliaires (médecin et assistante dentaire) pour intensifier les activités de dépistage et de soins dentaires en raison de la mauvaise santé bucco-dentaire constatées chez ces élèves.

En outre, en raison de la forte hausse du nombre de RMNA et pour soulager l'équipe en charge, +5 ETP d'intervenants en protection de l'enfance sont nécessaires au SPMI (F04) pour absorber toutes les demandes. Plus d'une vingtaine de nouvelles situations par mois sont suivies depuis le début de l'année et cette évolution devrait se maintenir, voire augmenter ces prochains mois.

La répartition de ces ETP et francs se présente de la manière suivante :

	F01	F02	F04	Total
ETP	59.2	24.5	7.2	90.9
Charges de personnel	5'517'498	1'394'485	709'165	7'621'148

Les besoins liés à la migration seront revus dans le cadre de la préparation du projet de budget 2024.

26 avril 2023

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Handwritten signature in blue ink.

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 26/04/2023
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : <i>Handwritten signature in black ink.</i>



01112-2023

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE

Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Crédit : 948 788 francs

Année : 2023

Objet : Première Ligne – Plan d'action d'urgence Quai 9 Crack

Programme(s) : K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Nature(s) : 36 Première Ligne

Nombre de postes : 0

Motifs-détails : **Contexte :** La situation en lien avec la consommation de crack est devenue problématique et requiert la mise en place de mesures d'urgence pour prévenir une dégradation de l'état de santé des usagers, les risques socio-sanitaires et maintenir un climat de sécurité pour la population.

En effet, la disponibilité du produit sous sa forme prête à consommer ainsi que le faible prix par dose ont placé le canton de Genève comme étant le canton le plus touché par le phénomène du crack.

Afin de faire face à cette urgence, la direction générale de la santé a retenu le dispositif proposé par l'Association Première Ligne.

Les prestations prévues dans ce cadre et débutées depuis janvier 2023 sont :

- La prise en charge du matériel de consommation du crack en vue de réduire les risques de transmission des maladies;
- La mise en place d'un dispositif de Sleep-In au sein de Quai 9 à des fins de répit, avec un accueil quotidien nocturne;
- L'augmentation de l'accueil de jour hors Quai 9, au sein de la Bagagerie, avec la majoration de la mise à disposition de nourriture et boissons au sein du local;

- La mise en place de maraudes 3 fois par semaine au sein des quartiers genevois, axées autour de la problématique du crack (rencontre des usagers méconnus de Première Ligne, distribution d'aliments et boissons, etc...)

En parallèle, les actions suivantes, toutes en cours, s'effectuent :

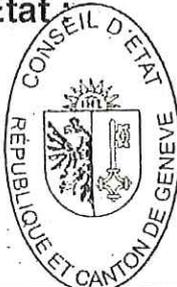
- Poursuite du travail du réseau autour de la problématique (COFIL, rencontres avec la Police, réflexions et échanges intercantonaux);
- Adaptation des pratiques pour les collaborateurs de Première Ligne;
- Mandat d'étude à Addiction Suisse.

Enfin, cette demande de crédit supplémentaire intègre également pour un montant de 62 000 francs, le financement d'une étude pour le choix des futurs locaux pour Quai 9. En effet, en raison de la construction de la nouvelle gare de Cornavin dès 2026, Quai 9 sera contraint de déménager. La réalisation d'une pré-étude par des architectes permettra de définir les besoins architecturaux. La charge de travail a été estimée à 400 heures, valorisées au tarif horaire de 155 francs, conformément aux recommandations relatives aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs de la Confédération (KBOB).

Il sied de préciser qu'en raison de l'urgence sanitaire, cette demande de crédit supplémentaire précède le dépôt d'un projet de loi portant un avenant au contrat de prestations 2021-2024 liant l'Etat de Genève à l'Association Première Ligne.

22 mars 2023

Conseil d'Etat



La chancelière d'Etat

[Handwritten signature]

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 26/04/2023
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : <i>[Handwritten signature]</i>



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département :	Département de la sécurité, de la population et de la santé (DPS)
Crédit :	378 868 francs
Année :	2023
Objet :	COVID-19 (Vaccination, suivi et support)
Programme(s) :	K02 Régulation et planification sanitaire et K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
Nature(s) :	30
Nombre de postes :	3.0 Agents spécialisés
Motifs-détails :	<p>La pandémie a fait évoluer le rôle du service de la médecin cantonale qui doit répondre depuis la crise Covid à de nombreuses demandes et prendre position sur différents objets en lien avec les conséquences épidémiologiques de la pandémie. La charge de travail et la diversité des enjeux se sont ainsi considérablement amplifiées dans ce service.</p> <p>Pour faire face à cette évolution inéluctable, le Conseil d'Etat doit renforcer ce service particulièrement sollicité sur les différentes thématiques de santé publique. Dès lors et afin, d'absorber l'augmentation de la charge de travail durable, deux postes supplémentaires sont nécessaires :</p> <p>1 ETP d'attaché de direction (adjoint au médecin cantonal) pour appui transversal : gestion de l'information, orientation stratégique, rédactions écrites et orales, publications;</p> <p>1 ETP d'assistant de direction pour les tâches administratives liées à la fonction de médecin cantonale.</p> <p>Pour le groupe des droits de pratiquer du SMC, l'arrivée de l'application de la clause du besoin, les récentes exigences qualité et les nouvelles délivrances d'admissions à facturer sont autant de tâches totalement</p>

nouvelles. Afin d'y remédier, 1 ETP supplémentaire d'agent spécialisé est nécessaire.

La répartition de ces 3 agents spécialisés se présente de la manière suivante :

Agents spécialisés	K01	K02	K03
ETP	-	2.00	1.00
Francs	-	246 747	132 121

5 avril 2023

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 26/04/2023
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Crédit : 1 941 786 francs

Année : 2023

Objet : COVID-19 (Vaccination, suivi et support)

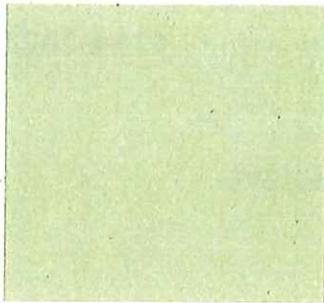
Programme(s) : K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Nature(s) : 30

Nombre de postes : 23.2 Auxiliaires

Motifs-détails : Pour le secteur des maladies transmissibles du service de la médecin cantonale (SMC), la fin de l'année 2022 et les six premiers mois de 2023 correspondent, après la sortie de crise, à une phase de recouvrement précoce (« early recovery »). Les activités d'exception sont stoppées les unes après les autres. On constate toutefois que certaines activités vont perdurer en 2023 (gestion des flambées dans les EMS, surveillance, information à la population, testing et protection repris par le canton, data management, dispositif d'exception, appui juridique), soit un besoin de **11.0 ETP d'auxiliaires**.

Pour le service de la pharmacienne cantonale (SPhC), la Confédération continuera en 2023 à préfinancer l'acquisition des vaccins contre le COVID-19 et organisera la livraison aux entrepôts centraux des cantons. Les cantons, quant à eux, continueront à prendre en charge la distribution des vaccins aux établissements et organisations ayant le droit de vacciner sur leur territoire. La documentation des vaccinations effectuées ainsi que le contrôle et la transmission des factures des structures de vaccination, l'organisation de la livraison des vaccins aux cabinets médicaux et aux pharmacies restent également de la responsabilité des cantons.



Le dispositif concernant la vaccination doit être maintenu sur toute l'année, ce qui requiert **10.7 ETP d'auxiliaires**.

A ces ETP s'ajoute **1.5 ETP** d'auxiliaire afin d'assurer le contrôle de gestion et des activités administratives inhérentes à la période transitoire 2023.

5 avril 2023

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 26/04/2023
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :